L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 9 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA DERNIÈRE PENSÉE DE HOCHE.

PAR CHARLES DESLYS.

XV

SIR REGINALD

Tancrède et Wild-Irish avaient frissonné, pâles tous deux comme la mort.

— Le major Sirr!.... bon!.... murmura l'outlaw.

— Silence! fit le vicomte.

Un brancard, porté par deux soldats, descendait lentement la rue.

La torche d'un constable les éclairait.

Sur le brancard, à demi recouvert par des couvertures ensanglantées, un dernier captif, un cadavre peut-être, était étendu.

Lorsqu'il passa devant eux, Wild-Irish et Tancrède, au risque d'être aperçus, se dressèrent parmi les décombres et regardèrent.

C'était bien lord Edward.

Il était vivant. Une grande pâleur, une résignation digne et calme ennoblissait encore son visage. Il fermait à demi les yeux, il souriait.

Cependant, l'un des porteurs ayant trébuché contre une pierre, ce cahot secoua le blessé, qui ne put retenir un cri de douleur.

Ses compagnons d'infortune, qui marchaient en avant, s'arrêtèrent. L'un d'eux, le docteur, courut au brancard.

— Rien! dit Fitz-Gerald. Une balle dans l'épaule. Ne craignez rien. Du courage!

C'était lui qui encourageait les autres.

Lorsque le triste cortége eut disparu, lorsque les environs redevinrent déserts, Tancrède et Wild-Irish se serrèrent la main en silence.

Puis, l'outlaw:

— Je vais me jeter dans la montagne, dit-il d'une voix sourde, réunir toutes nos forces, et, s'il le faut, au dernier moment, tenter un coup de désespoir pour sa délivrance.

— Moi, répondit le vicomte, je reste à Dublin. Qu'y ferai-je pour lord Edward? *That is the question.* Mais j'ai promis à miss Lucy de veiller sur son frère.

Il est temps de présenter au lecteur sir Reginald Cornwallis.

Fils du vice-roi, fiancé de Lucy Fitzgerald, ce double titre lui réserve un rôle tout particulier dans les événements qui vont suivre.

C'est un beau colonel de vingt-cinq ans, à la taille haute et bien prise, aux traits réguliers, d'une distinction parfaite.

Mais sa physionomie, ses manières sont empreintes de cette flegmatique raideur qui caractérise l'aristocratie anglaise.

Gardez-vous de supposer que ce soit un orgueilleux, c'est plutôt un timide. La douceur de son regard en dément la fierté. Une certaine mélancolie, voilà ses traits. Il n'est pas être jeune, il craint de se montrer aimant. Il soutire, nous ne tarderons pas à le voir, de ne pas être aimé.

Dès le lendemain de l'arrestation d'Edward, on l'avait vu se présenter, aussi grave que de coutume, à l'hôtel de Leinster.

C'est, ou plutôt c'était une de ces vieilles demeures seigneuriales qui, pour ainsi dire, typifient et résument l'histoire d'une grande race.

Ses premières constructions remontaient à l'époque de Guillaume le Conquérant. Les Fitzgerald, ou fils de Gerauld, sont d'origine normande.

Mais, dès leur établissement en Irlande, ils se firent Irlandais, épousant la cause, célébrant les franchises de leur nouvelle patrie. Que de fois leur sang coula pour elle, ou sur les champs de bataille ou sur les échafauds! L'aîné s'appelait alors le comte de Kildare.

Indignement trompés par les Stuarts, dans le retour desquels ils avaient mis leur suprême espoir, les Fitz-Gerald se rallièrent loyalement à la maison de Hanovre. Peut-être serait-ce enfin un cri de justice et de liberté!

Illusion! mensonge! En dépit du bon vouloir de Guillaume III, la persécution, la lutte recommença sous le règne de la reine Anne.

La parole des comtes de Kildare était engagée. On ne les vit plus à la tête des insurrections; mais dans le Parlement, dans les conseils du roi, partout leur patriotisme s'affirma de telle sorte que pas un Irlandais ne les accusa d'avoir failli. Au contraire, parmi la noblesse comme parmi le peuple, on se disait: ceux là sont toujours des nôtres.

Le duc de Leinster, — on sait que ce titre avait été la récompense de la fidélité du père d'Edward Fitz Gerald, — le duc de Leinster s'était fait porter à sa dernière heure en présence du roi George et lui avait dit avant de mourir: Justice et pitié pour l'Irlande!

Cette même prière, son fils aîné l'avait répétée solennellement la veille de son départ pour les colonies anglaises, où la confiance royale lui donnait un poste d'honneur.

Pourquoi lord Edward n'avait-il pas eu même soumission, même patience?....

Nous le savons; Wild-Irish l'a fait comprendre. Mais cette fatalité, la duchesse ne pouvait l'admettre. Elle blâmait sévèrement son plus jeune fils, et c'était cependant son favori. Peut-être même l'aimait-elle davantage en raison des angoisses qu'il lui causait encore!

Lorsque miss Lucy, la veille au soir, était venue jeter l'alarme au cottage de Kildare, c'était avec l'autorisation de sa mère. La duchesse pensait bien que le fugitif ne s'éloignerait pas sans lui dire un dernier adieu. Elle l'espérait.... elle l'attendait!

Rien de digne, rien d'imposant comme cette noble douairière, à la physionomie rigide, mais au regard plein de tendresse. Elle avait été très belle, elle l'était encore. Les voiles de dentelle dont elle était enveloppée, ses vêtements de veuve faisaient encore ressortir la pâleur de son visage et la neige de ses cheveux.

Entre sa fille et sa mère, il y eut d'abord un long embrassement.

Puis, celle-ci:

— Ingrat! dit-elle, mais tu trouves donc que je n'ai pas encore assez souffert, assez pleuré!....

— Pardon! s'écria-t-il en l'étreignant contre son cœur. Pardon, ma mère!.... Oh! la véritable sacrifice que je fais à mon pays, ce n'est pas mon sang, ce sont tes larmes! Laisse-moi les essuyer avec mes larmes! laisse-moi baiser tes cheveux blancs!

— Qui les a fait blanchir? l'interrompit-elle d'un doux ton de reproche. Tu m'avais promis de rompre avec les conspirateurs, avec les révoltés. Il est une autre politique, grâce à laquelle nous finirons par être traités plus équitablement: c'était celle de ton père, c'est celle de ton frère Henri.

— Ma mère, répondit Edward, j'ai souhaité que le succès leur donnât raison. J'aurais voulu les imiter. Dieu ne l'a pas permis. Chacun sa nature! Je suis un Fitz-Gerald des temps anciens, moi.... non pas un Leinster, mais un Kildare!

— Tais-toi! fit-elle, le grondant en apparence, mais en réalité peut-être orgueilleuse de le voir si héroïque. Le temps presse. As-tu la somme nécessaire?.... Non, pas assez! Tiens! prends!

La duchesse venait d'ouvrir un meuble d'ébène incrusté d'ivoire. L'un des compartiments intérieurs se trouvait rempli de guinées.

— J'accepte, répondit-il, mais surtout pour ceux là qui se sont compromis par confiance en moi.

— Bien, l'approuva-t-elle, tandis qu'il puisait à la réserve maternelle. Dégage ta conscience et ton avenir. Ah! fallût-il ma fortune toute entière, j'y renoncerais de grand cœur pour racheter mon enfant. Pars, hâte-toi de fuir; je voudrais déjà te savoir en France.

Puis, comme il s'éloignait, le rappelant pour l'embrasser encore:

— Edward! s'écria-t-elle avec un sanglot, si c'était un dernier adieu!....

— Ma mère, lui répondit-il non moins ému qu'elle-même, ma bonne mère, je vous recommanderais, en ce cas, ma femme et mes enfants.

Par une suprême étreinte, par un regard levé vers le ciel, la duchesse en avait pris l'engagement.

Et Fitz-Gerald s'était éloigné.

Une demi-heure plus tard, il devait être surpris, blessé, capturé, dans la maison de Thomas Reynolds.

C'était à l'autre extrémité de la ville; aucun bruit de cette arrestation n'arriva jusqu'à l'hôtel de Leinster.

Cependant la duchesse se sentait inquiète. Un sinistre pressentiment l'oppressait. Le serviteur qui méritait le plus sa confiance fut envoyé sur le port. La pensait-elle, est le danger.

Rien d'alarmant ne fut remarqué par cet homme. Les quais avaient leur physionomie habituelle. Des ombres allaient et venaient, débarquant ou s'embarquant à travers la brume. Lord Edward et ses amis devaient être à bord de l'un des navires qui s'éloignèrent avec la marée.

En dépit de ce rapport rassurant, la duchesse ne s'endormit qu'au matin. Déjà le soleil était haut sur l'horizon lorsqu'elle se réveilla.

Vers la même heure, Lucy et Cornélie arrivèrent de Kildare.

Elles ne savaient rien non plus, elles croyaient le fugitif en mer.

Ainsi que les nuées, les malheurs ont leur ombre qui les annonce. Une sourde rumeur ne tarda pas à circuler parmi les gens de la maison. Leur anxiété devenait manifeste. Interrogés, ils rapportèrent ce qui transpirait par la ville des événements de la nuit précédente. Un guet-à-pens! disait-on. Des prisonniers! des blessés! des morts!

Qu'était-il advenu d'Edward?

Cette incertitude, cette angoisse torturaient cruellement sa sœur et sa mère.

— Mon Dieu! s'écria la duchesse, qui donc nous apprendra la vérité!

Une voix amie se fit entendre. C'était sir Reginald qui arrivait.

En quelques mots, il eut tout dit.

— Calmez vous, de grâce, conclut-il. La blessure de lord Edward, bien que grave, n'offre rien d'alarmant. Le docteur Slovine Jumble, notre habile chirurgien, se trouve être son compagnon de captivité. Il a pratiqué l'extraction de la balle; il répond de la guérison.

La duchesse fut superbe de résignation chrétienne. S'agenouillant avec sa fille:

— Mettons notre confiance en Dieu, murmura-t-elle, et que sa volonté soit faite!

Puis, après un silence:

— J'espère, interrogea-t-elle, qu'il me sera permis de voir mon fils?

— Les prisonniers, déclara sir Reginald, sont au secret le plus absolu....

— Même pour une mère! se récria la duchesse. Oh! je verrai lord Cornwallis, et....

— Il vous conjure, interrompit le fils du vice-roi, de lui épargner la douleur d'un refus: c'est une consigne inflexible. Nous espérons, nous voulons éviter l'effusion du sang. Une vaste conspiration, le soulèvement général de l'Irlande menaçait l'Angleterre. Pour les sauver toutes les deux et prévenir de grands malheurs, il faut se garder de toute indiscrétion, de toute faiblesse....

Lucy murmura d'un ton de reproche:

— Hier, vous ne pensiez pas ainsi!

(A continuer.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments assent du sang riche, il faut qu'ils soient [illegible] igérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] iments, tel est le rôle de l'estomac. Si le la ... eur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le labour... résulte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 5 octobre 1873.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 HEURES DU MATIN A MIDI jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A	L
Avenel Mr	Longo Pietro
Agudo Jose	Lacaze Jean
Aranto Antonio	Laballie Pierre
Accardo Guiseppe	M
Assinia Antonio	Marti Pedro
B	Mabruso Domenico
Blanco Juan Manuel	Mangano Pietro
Belpuey Jean	Milinovich D
Buffonier John E	Menocal Domingo
Bertucci Ignazio	Mazie Cyprien
Bertucci Francisco	Maleig Jean
Barraso Giacomo	P
Barraco Vincenzo	Panepinto Lorenzo
Bereand Vantare	Palmisano Giuseppe
Berthoud Brothers	Pirrone Antonio
Bechambes Mrs	Pereira y Castro F
Bruni Eomolo	Perrard Joseph
C	Parmisano Fedelo
Caserta Salvatore	Parfet Anthony
Caldararo Salvatore	Pereira Gregorio J
Conte Giovanni	Poussard Jules
Cusy Eugene	Porecu Victor
Chabanes Mr	R
Chaubert M L	Reulet J
Candeau Pierre	Renault Edouard
D	Russo Felise
Debat S	Russo Salvatore
Depierris Bernard	Ratti Domenico
Di Simone Francesca	S
De Villeneuve H	Scitera Marcos
Dujardin Just.	Sotolongo Joaquin
De Monsabert Chs	Spetiale Giovanni
Damonte Rocco	Saltalamachia F
Dorville Auvignac	Spano Salvatore
F	T
Fernandez Lineros J	Taranto Battista
Fresneda Miguel	V
Ferrand Baptiste	Villeneuve Guillaume
Famularo Giuseppe	Vukovic Lazzaro
Favaloro Giovanni	Vaccaro Spiridione
G	Verdichizzi Felice
Gonzales Antonio	Z
Greliet Auguste B	Zoane Onofrio
J	Zibillen Giacomo
Jegou Yves	INITIALES.
	M. Le Directeur du Journal Le Courrier.

CHAS. W. RINGGOLD, Maître de Poste.

Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1873.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, 4 oct.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 18 octobre.
EUROPE, capt. Lemarié, samedi, 1er novembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; seconde cabine, $75.
Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—12t Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

LOUISIANA,	de 2500 tonneaux,	capt. Stewart.
MINNESOTA,	2500	..	capt. Hamlin.
ALABAMA,	de 2500	..	capt. Flint.
PENNSYLVANIA,	2500	..	capt. Brace.
VIRGINIA,	de 2500	..	capt. Sadler.
GEORGIA,	de 2500	..	....

Les steamers de cette ligne partiront Pour Liverpool, comme suit:—

LOUISIANA, SAMEDI, ... Octobre.

De New York à Glasgow:

Départ toutes les deux semaines.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Havre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 26 de la rue Carondelet, Agents. 6oct

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, SAMEDI, 11 octobre, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand STRASSBURG, Capitaine J. BARRÉ.

quittera son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

On ne prendra pas, cette fois-ci, de passagers d'entrepont.

Pour passagers de chambres, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., agents, 8 oct—3t No. 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Breme.	De la Nlle-Orléans.
Strassburg..	10 sept.	11 octobre.
Hannover....	24 ..	25 ..
Frankfurt....	8 octobre	8 novembre
Koeln........	4 nov.	6 déc.
Strassburg...	18 ..	21 ..
Hannover....	2 déc.	2 janv. 1874
Frankfurt....	16 ..	17 ..
Koeln........	13 janv.-74	13 fév.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.................. $150 en or.
Entrepont.................. 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre ou à Brême:
Chambres.................. $150 en or.
Entrepont.................. 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.................. $35 en or.
Entrepont.................. 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Fanzen, Francesia, (neuf), Capt. Kuhlewein —Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Germania,"		
Sept. 20	Sept. 23	Sept. 26/27	Octobre 29
	"Vandalia,"		
Oct. 18	Oct. 21	Oct. 24/25	Novem. 26
	"Francesia,"		
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21/22	Décemb. 24
	"Germania,"		
Dec. 13	Déc. 16	Déc. 19/20	Janv. 21/7

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Caculin, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieu de destination pour du fret expédié de Galveston ou de Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 130, Rue de la Commune.

C. B RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 3août—16m

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
St-LOUIS,

Le steamer GEORGE CROMWELL, S. L. Clapp commander,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 11 Octobre, à 8 h. A. M.

Passage........ $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via LA HAVANE—Départ, MARDI, le 7 octobre, à 6 P. M.,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe YAZOO, capt. Barrett,

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son tour régulier.

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE, RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP.

SHAKESPEARE, SMITH & CO., —Successeurs de— GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4janv73—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Magazin et Poters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG............Directeur,

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Barres de grates et toute espèce de fonte. 2janv—1 an. 2fca

Prix de l'abonnement.

1 an.....................	$14
6 mois...................	7
3 mois...................	3 50
1 mois...................	1 25

Prix du numéro..................... 5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans ses bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

IMPORTATION DIRECTE.——Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

Operas—Tom Pouce—Breves—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—Breves Chicos—Fernandos—Imperial Chico—Londres Fino—Londres Corte—Conservas—Victorias—Imperial Grande—Sublimes—Regalia Rey—La Reina Chica—Regalia Chica—Fina—Reina Victoria—Regalia Reina—Regalia Britanica—Queen Victoria. Pure Havanes:—Operas—Londres Fino—Camelias—Culebras—Regalia Chico Fino—Londres Chico—[illegible]—Victoria—Ancestas—Londres Corte—Panatelas—Patricias—Regalia Britanica—Regalia Londres. Domestic:—Media Regalia—Londres Chico—Londres Corte—Londres Regentes—Reina Victoria—Londres Fino—Trabucos—Operas—Breves—After Breakfast—Maravillas—Prensados. Media—Londres Fino.

N. B.—Expédition par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondant aux factures—Prix les plus réduits du marché.—Les consommateurs de cigares, cigarettes et tabacs sont priés d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer du marché et à basse pression CREOLE, Capitaine Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M., et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de l'Old Landing, pour le retour le Mardi et le Vendredi, à 6 heures du matin; de Mandeville, tous les LUNDIS et JEUDIS matin et DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—le steamer partira, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyageurs seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Louisbourg, le CREOLE ne l'abordera que quand le capitaine jugera pouvoir le faire sans danger.

C. M. SORIA, Agent, 1er mai Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion du Dimanche.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et partira pour les susdites villes, le DIMANCHE de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée des chars de Sept heures et demie du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de sept heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Deligne.

Prix de l'excursion—aller et retour....... $1 50

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, 29 mars 7m Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine; Sam. Ayles et C. Grice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et toutes les stations intermédiaires.

A Vicksburg le Ht. TETE relâchera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 150 Commune. 7sept—12m

NATCHEZ

Bateau semi-hebdomadaire, de la Nlle Orléans et Natchez. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Natchez, Port Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.— Le beau bateau à vapeur OUACHITA BELLE, fin marcheur, capitaine F. A. BLANKS, commis GEO. HOLMES, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. MERCREDI, 24 septembre. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER Au No 134 de la rue Gravier. 25sept 1m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot W. S. Pike, de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica. J. H. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas. 2mai

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Opelousas Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur BERTHA, remplaçant le FRERES, capitaine H. H. Bread; commis, J. E. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 134 rue Gravier.

Agents, G. CARRIERE, Washington, J. DUBOURDIEU, Port Barré.

New Orléans & Grand Ecore Packet Co.

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine.

— Le bateau à vapeur GAMMY OWEN, Geo. C. Hamilton, capitaine, et Harry Jenkins et T. J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Bolton, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. F. CARLIN, No 5, rue Bienville.
LORD & MCPEAKE, No 2, rue Gravier. 1Mov—6m.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Bayou Grosse-Tête.

Partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau B. L. HODGE, remplaçant le ST. JOHN, capitaine V. B. Baranco, commis F. Bergeron et S. Heno—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 30, rue Conti. janv—1an

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau SELMA remplaçant le LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Acosta, Commis F. A. Chariet.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du bayou Lafourche et compris Lockport, Lafourche Crossing, Houma et Terrebonne, et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transfert sûr fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 39 rue Conti. 16 juil—1an

Pour la Côte, au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capitaine A. Jaufréau, Commis, O. Canton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS, vers trois heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., 21 sept—3m No 135 de la rue Vieille Levée.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 25 mai 1873.

Les trains partiront à 6 h. du matin et à 5 h. de l'après-midi.
Ils arrivent à 4 h. de l'après-midi et à 4 h. du matin.

Le train express de 5 h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les jours (le dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à 3 heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans décompléter jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux centres de la Virginie. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires du EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

E. P. SHUTE, 1er janv Agent général des tickets

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street. On and after May 25th 1873 TRAINS

will leave at 6 A. M. and at 5 P. M.
" arrive at 4 A. M. and at 4 P. M.

Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3.15 P. M.; Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at 6 A. M.: Arrives in New Orleans at 8.30 A. M., stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs. For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't.

E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès........	7:30 A. M.	Exprès........	11:20 P. M.
Malle........	5:35 P. M.	Malle........	9.45 P. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, et Saint-Louis, sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No 22 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général. Mém—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express........	7.30A. M.	Express........	11.20 A. M.
Mail........	5.35 P. M.	Mail........	9.45 P. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, and St-Louis, without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. janv16—1y

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour........ 25 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	10 "	"
10½ "	"	11½ "	"
Midi		1 "	P. M.
2 "	P. M.	3 "	"
3 "	"	4 "	"
4 "	"	5 "	"
5 "	"	6 "	"
6 "	"	7 "	"
7 "	"	7½ "	"

Les dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 5 h. P. M.

Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 6 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général. 1avril

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES DE L'A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à $25, et des billets pour toutes les stations sur la route, sont vendus au bureau des connaissements.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin et les débarcadères du bayou Tèche sera reçu à la Nlle-Orléans, ... Le fret pour tous les débarcadères du Bayou ... sera reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Le frêt via l'embranchement de Houma sera reçu pour et de stations et plateformes, entre Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre l'habitation de M. J. R. Bisland et celle de M. Butler; pour les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. J. R. Bisland et celle de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma" lorsque le fret est adressé directement à la destination sur tous les points.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h.; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

9 mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Ag'.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DES —

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie........................	$731,[illegible]
Sur risques de mer........................	[illegible]
Sur risques de rivières........................	147,[illegible] 44
Total des primes........................	1,007,[illegible]
En moins—primes non expirées........................	[illegible]
Montant net des primes, 31 mai 1873........	804,[illegible]
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie...... $462,702 39	
Sur risques de mer........ 46,140 47	
Sur risques de rivières........ 64,541 24	
Taxes........ 33,[illegible] 92	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes........ 61,[illegible]	
	698,[illegible] 44
A déduire—intérêts moins dépenses........ 17,775 31—	611,[illegible]
Bénéfices........................	192,[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières........................	$129,271 15
Bonds de ville........................	207,[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer........................	[illegible]
Billets garantis par hypothèque........	604,[illegible]
Billets garantis........................	125,[illegible]
Effets à recevoir........................	45,[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	162,[illegible]
Bonds de l'Etat........................	1,[illegible]
Stock d'assurance........................	1,[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp........	12,[illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée........................	2,[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company........................	4,[illegible]
Harbor Protection Company........	1,[illegible]
Association de l'Hôtel St. Louis........	5,[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall........................	2,[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association........................	[illegible]
Jugement sur billets hypothécaires........	4,[illegible]
En caisse........................	171,[illegible]
Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et la Havane........................	[illegible]
Total de l'Actif........................	$1,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Également, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	David McCoard,
S. E. Reit,	L. F. Générès,
M. Puig,	P. Fourchy,
F. S. Witts,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte	

10 juin-1

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ÉTAT DE LA LOUISIANE, — VILLE DE LA NOUVELLES-ORLÉANS, PAROISSE D'ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce jour d'août, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, pardevant moi, Charles Milton Emerson, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour cette ville et la paroisse d'Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci après nommés et désignés, se sont présentés:

Les personnes ci-après nommées et soussignées, lesquelles ont déclaré que conformément à et en vertu d'un acte de la législature de cet Etat, relatif à l'organisation de corporations par des traités d'utilité publique et pour d'autres objets, elles se forment par les présentes, en une corporation spéciale aux règlements et aux stipulations contenues dans les articles suivants:

Noms, Titre et Domicile.

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette corporation sera "THE NEW ORLEANS BUTCHERS' HIDE AND TALLOW COMPANY," le domicile en est établi à la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

Objet, But et Création.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette compagnie sont déclarés être et seront l'achat et la vente de peaux et de suif, la préparation des dits articles pour le marché. Les citations et tous les documents légaux devront être remis au président ou, en son absence, aux bureaux de la compagnie, entre les mains du commis stationné aux dits bureaux.

Capital et Actions.

ARTICLE III.

Le capital de cette compagnie sera de cent mille piastres divisées en quatre mille actions de vingt-cinq piastres. Un dixième du montant des actions souscrites devra être payé au moment de la souscription, et un cinquième du reste devra être payé tous les trente jours. La compagnie pourra commencer les opérations dès que mille actions auront été prises.

Directeurs, Actions, etc.

ARTICLES IV.

Les affaires de la Compagnie seront dirigées par un conseil de treize directeurs dont chacun devra posséder au moins dix actions. Les directeurs seront élus pour un an, à l'assemblée annuelle des actionnaires, laquelle aura lieu le premier lundi de janvier de chaque année. Ces directeurs exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient choisis et si les électeurs n'étaient pas élus le jour désigné le fait ne devra pas entraîner la dissolution de la compagnie, mais le président devra donner avis d'une autre élection qui aura lieu trente jours plus tard, à moins que les actionnaires présents à l'assemblée annuelle ne décident, par un vote, que l'élection ait lieu un autre jour. A toutes les assemblées des actionnaires, chaque actionnaire aura droit à un vote pour chacune de ses actions, jusqu'à vingt actions, mais aucun actionnaire n'aura droit à plus de vingt votes. Les votes pourront être donnés par un représentant (proxy), mais ce dernier devra être actionnaire.

Assemblées spéciales.

ARTICLE V.

Les assemblées spéciales des actionnaires seront convoquées par le président à la demande, par écrit, d'au moins cinq membres, pour l'époque spécifiée, mais dix jours au plus et trois jours au moins à partir de la date des avis. Les convocations des assemblées devront être adressées à chaque actionnaire ou publiées dans deux journaux quotidiens de cette ville.

Officiers, etc.

ARTICLE VI.

Les directeurs éliront un d'eux-mêmes président et un autre vice-président. Ils éliront également un secrétaire, qui devra tenir les livres, et un trésorier. Le président présidera toutes les réunions de la direction et toutes les assemblées des actionnaires. En son absence, le vice-président présidera, et, en l'absence des deux, un des membres pourra être appelé à présider. Les directeurs pourront remplir toute vacance qui pourra survenir dans la direction.

Réunions des directeurs, etc.

ARTICLE VII.

Les directeurs se réuniront toutes les semaines, au moins, aux bureaux de la compagnie, et à une heure fixe. Ils auront le pouvoir de nommer tous les employés, de les destituer à leur gré, de fixer leurs salaires et leurs gages.

Transfert d'actions et responsabilité.

ARTICLE VIII.

Les transferts d'actions devront être faits sur les livres de la compagnie, en personne ou par procuration, mais aucun transfert ne sera permis s'il est dû un montant quelconque sur les actions; dans le consentement des directeurs. Les actionnaires ne seront pas responsables des dettes de la corporation au delà du montant dû sur leurs actions. Il ne pourra être fait aucun transfert quelconque sans le consentement des directeurs.

Pouvoirs de la Corporation.

ARTICLE IX.

Cette Corporation aura le pouvoir et la jouissance de succession, en son nom de Corporation, pendant la période de vingt-cinq ans; elle pourra contracter, poursuivre et être poursuivie comme elle; elle pourra faire et employer un sceau de Corporation, le casser, changer et amender le dit sceau à son gré; pourra acheter et aliéner toute espèce de propriétés, meubles et immeubles, et, par son conseil de direction, d'ordonner et d'établir les règlements nécessaires et convenables, pourvu que les dits règlements ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de cet Etat, des Etats-Unis et aux réquisitions de cette charte.

Arrérages.

ARTICLE X.

Si un actionnaire refusait ou négligeait de payer ce qu'il doit sur ses actions, dans les quinze jours qui suivront un avis à cet effet, les directeurs auront le droit de vendre les dites actions et d'en appliquer le produit net au crédit du défaut.

Accès aux Livres, &c.

ARTICLE XI.

Les actionnaires auront accès aux livres de la compagnie à toute heure raisonnable, et il sera fait une balance, pour examen, tous les trois mois.

Dividendes.

ARTICLE XII.

A l'expiration de chaque année commerciale, ou plus souvent si les directeurs le jugent convenable, il sera déclaré et payé, sur les bénéfices nets, un dividende que la direction jugera de l'intérêt de la compagnie de déclarer et payer après avoir mis en réserve un surplus suffisant pour faire face aux dépenses et aux opérations commerciales de la compagnie.

Directeurs actuels.

ARTICLE XIII.

Jusqu'au premier lundi de janvier 1874 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient choisis et aient qualité, les actionnaires dont les noms suivent constitueront le Conseil de Direction—J. Berthin, A. Duchiron, A. Mailhos, L. Ducios, J. Dubarry, P. Lacaze, M. Tosé, E. Dabet, P. Costoc, M. Lannes, J. Soulbrin, L. Barthet, P. Lucos, J. Emerson... les ... du livre de souscription au capital de la compagnie ... époques et aux lieux qu'ils indiqueront.

Amendements à la Charte.

ARTICLE XIV.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou amendé et le capital pourra être augmenté à une assemblée générale des actionnaires, laquelle devra être convoquée à cet effet après trente jours d'avis publié dans deux journaux quotidiens de la Nlle-Orléans. A l'assemblée ainsi convoquée, cette charte pourra être révoquée et la compagnie pourra être dissoute par un vote des trois quarts des actionnaires.

Dissolution et Liquidation.

ARTICLE XV.

A l'expiration de cette charte, soit par limitation soit par un vote, ainsi qu'il est dit dans l'article précédent, les affaires de la Compagnie seront liquidées par trois commissaires nommés par les directeurs. Un de ces commissaires pourra être directeur; les autres devront être actionnaires et se non directeurs.

Le nom et l'intérêt de chacune des parties à cet acte et à la première souscription sont comme suit:

Membres de la Corporation.	Actions.
J. Berthin........................	Deux cents.
P. Costoc........................	Deux cents.
E. Dabet........................	Deux cents.
A. Duchiron........................	Cent.
M. Lannes........................	Soixante.
H. Those........................	Quarante.
L. Ducios........................	Quarante.
J. Berthelon........................	Vingt.
A. Mailhos........................	Douze.
J. Dubarry........................	Vingt.
P. Lacaze........................	Dix.
P. Lucos........................	Vingt.
J. Soubels........................	Vingt.

En outre,

Fait et passé à la Nlle-Orléans, comme ci dessus, les jours mois et année ci-dessus mentionnés, en présence de Dominique Dumestre et de Louis Barthet, témoins d'âge compétent, résidant en cette ville, lesquels ont signé leurs noms avec les dits appearing, et moi notaire, après avoir lu le tout.

Original signé: J. Berthin, P. Costoc, E. Dabet, A. Duchiron, M. Lannes, H. Those, L. Ducios, J. Berthelon, A. Mailhos, J. Dubarry, P. Lacaze, P. Lucos, J. Soubels, D. Dumestre, L. Barthet et Ch. M. Emerson, notaire.

Pour copie conforme à l'acte original enregistré en mon étude.

CHAS. M. EMMERSON, Notaire public.

Je, soussigné, député recorder des Hypothèques, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que la charte ci-dessus de la "Compagnie des Bouchers de la Nlle-Orléans pour le commerce des peaux et du suif," a été ce jour dûment enregistrée en ce bureau conformément à la loi, dans le livre des sociétés No. 2, page 290, 239 et 240.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1873.

C. DARCANTEL, Député-Recorder.

11 sept—4f—1f par nom.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues........................	$[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées........ $54,[illegible] 52	
Réassurances, réductions (rebate), dépenses, etc.	
	124,[illegible]
	[illegible]
Total de l'Actif........................	$[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 25 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Hern,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	H. F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicks,	S. L. Henkin,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Friedman,
Louis Schwartz,	M. Frank,	P. Eichert,
Y. Weisenbach,	H. B. Gogreve,	F. Rader,
F. W. Wilde-[illegible]		

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Treme et Villeré, Nlle-Orléans. [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

30 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

Primes d'incendie................	$[illegible]	
Primes de mer................	[illegible]	
Primes des rivières................	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..........		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie $[illegible]		
Sur risques de mer.... [illegible]		
Sur risques de rivières [illegible]		
	$[illegible]	
Taxes, escomptes au lieu de participation, timbres, dépenses, escomptes, etc.	[illegible]	
		[illegible]
Laissant un bénéfice net de................		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir................	$[illegible]	
Prêts sur hypothèque................	[illegible]	
		$[illegible]
Prêts garantis par actions payables sur demande................	[illegible]	
En caisse................	[illegible]	
		[illegible]
Propriétés foncières................		[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres................		[illegible]
Primes en voie de recouvrement................		[illegible]
		$[illegible]
Réservé pour pertes non réglées et pour taxes................		$17,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. MOORE, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. N. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchemer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	A. T. Tories,
Edward Pilsbury,	Jno. E. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris

25 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872:		
Sur les risques d'incendie..	$[illegible]	
Sur les risques de mer......	[illegible]	
Sur les risques de rivières..	[illegible]	
Total des primes........		$[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1872..	[illegible]	
Primes remboursées......	[illegible]	
Montant net des primes........		$[illegible]
Pertes sur les incendies........	[illegible]	
Pertes sur mer........	[illegible]	
Pertes sur rivières........	[illegible]	
Pertes par les incendies, non réglées et réglées, mais non dues........	[illegible]	
Réservé (exigé par la charte) de 2 1/2 pour cent sur les primes........	[illegible]	
Frais, taxes, intérêts........	[illegible]	
Bénéfice........		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bonds de la ville et autres bonds, valeur au comptant........	$[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires........	[illegible]
Actions de la Cie du gaz et autres actions........	[illegible]
Billets à recevoir, pour prêt........	[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
En caisse........	[illegible]
Montant entre les mains de banquiers de Londres........	[illegible]
Mobilier........	[illegible]
Compte en suspens........	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant........	[illegible]
Propriété dans la rue Dumaine, valeur au comptant........	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital........	$[illegible]
Réservé pour primes non expirées........	[illegible]
Réservé pour réclamations non réglées........	[illegible]
Dividende non réclamé........	[illegible]
Dividende non réglé........	[illegible]
Surplus au-delà du passif........	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

... pour cent sur les primes d'incendie.
... pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de ... pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
C. T. Dugazon,	Thomas Fenwell,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	Jno. Hildenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

14 jan—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.		
Primes d'incendie........	$[illegible]	
Primes de rivières........	27,[illegible] 74	
Primes de mer........	14,[illegible]	
		[illegible]
En moins, primes remboursées........		1,[illegible]
		$[illegible]
Payé dans l'année—		
Pertes par l'incendie........	$[illegible]	
Pertes sur les rivières........	7,[illegible]	
Pertes sur mer........	[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances........	7,[illegible]	
Loyer........	[illegible]	
Taxes........	[illegible]	
Réduction (rebate)........	[illegible]	
Réservé pour risques non expirés........	[illegible]	
Dépenses, escomptes et intérêts........	[illegible]	117,[illegible]
		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis........	$[illegible]
Prêts garantis par hypothèque........	[illegible]
Billets à recevoir pour primes........	[illegible]
Actions, bons et autres garanties........	[illegible]
Propriété foncière........	[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
En caisse........	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce ... mai 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du ... de courant.

— DIRECTEURS —

A. CHIAPELLA,	L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT,	R. W. ADAMS,
C. HONE,	J. J. FERNANDEZ,
Ed. BUSTER,	J. LAMORDE,
A. TESTROU,	E. GIRAUD,
BAYLE,	B. SALOY,
A. BONNECAZE,	H. ROSSLANG.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Total des primes de l'année, expirée le 28 février 1873........ $[illegible]

Savoir: Primes d'incendie..	$[illegible]	
Primes de mer......	[illegible]	
Primes de rivières..	[illegible]	
		[illegible]
En moins—primes non expirées et réassurances, réassurance et réduction (rebate) sur primes........		[illegible]
Montant net des primes........		$[illegible]
Pertes par l'incendie........	$[illegible]	
Pertes sur mer........	[illegible]	
Pertes sur rivières........	10,[illegible] 77	
	$[illegible]	
Taxes, etc........	[illegible]	
Dépenses, profits et pertes, escompte........	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfices........		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit aux taux les plus bas du marché:

Bons de la ville et autres bons........	$[illegible]
Actions de banques et autres actions........	[illegible]
Actions et scrip de Compagnies d'Assurance........	[illegible]
Propriétés foncières........	[illegible]
Billets hypothécaires........	[illegible]
Billets à recevoir........	[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
En caisse et en Europe........	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce ... mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés du scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carriere,	Chs. Hanald,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
E. Brugier,	R. S. Howard,
F. Anderson,	Félix Lorne,
A. Frerichs,	Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
E. F. Stockmeyer,	Wash. Marion,
Henry J. Voss,	William Knox,
E. Marquese,	W. G. Bailey,
Chas. Weisbaer,	J. E. Lévendais,
A. Lecourt,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Sam'l Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Jules Weeks,
Geo. W. Hynson.	

mars—

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 21 DE LA RUE DU CAMP. Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé........................ $500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:

Sur risques d'incendie........	$[illegible] 19	
Sur les risques de mer........	[illegible]	
Sur les risques de rivières........	[illegible]	$[illegible]
Plus—les risques non expirés de 1871........	[illegible]	$[illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872........	$[illegible]	
Primes remboursées........	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes........		$[illegible]
Pertes, etc., payés dans la même période:		
Risques d'incendie........	$[illegible] 77	
Risques de mer........	[illegible]	
Risques de rivières........	[illegible]	
Plus, pertes non encore réglées........	$[illegible]	
Fonds réservé........	[illegible]	
Réassurances........	[illegible]	
Frais généraux et dépenses........		$[illegible]
Intérêt sur le capital........	$[illegible]	
Moins l'escompte et l'intérêt........	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net........		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, bons de l'Odd Fellows Hall, et des Turners' Association........	$[illegible]
Actions de Banques, de la Cie du Gaz et des Cies d'Assurance........	[illegible]
Prêts garantis........	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque........	[illegible]
Billets à recevoir........	[illegible]
Scrip d'autres Cies. d'assurance........	[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
En caisse........	[illegible]
Total de l'actif........	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce ... janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le ... janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire, le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	B. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
B. Bloom,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. B. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
B. W. Taylor,	J. G. Morris,
I. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	E. E. Wheelock,
L. H. Joseph,	B. T. Tonian,
Benj. McIntyre,	Isaac L. Moss.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation aura et transmettra, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie ... [illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

L'objet et le but de cette Société sont déclarés ... [illegible]

... des à leurs ressources, et à un taux raisonnable d'intérêt: appuyer l'organisation d'industries et de main d'œuvre locales, aider les colons à développer les ressources minérales et agricoles des terres sur lesquelles ils s'établissent, et généralement faire et exécuter tous les autres actes, opérer toutes les autres transactions non prévues dans cet article, et qui peuvent être nécessaires pour mettre complètement à effet le but et l'objet de cet Société.

ARTICLE IV.

Capital Social: — Actions et Versements.

Le capital social de cette corporation sera d'un million de dollars, avec le privilège de le porter à deux millions ... [illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

Tous les pouvoirs ... de la corporation ... [illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau: — Premier Comité Exécutif: — Premiers Officiers.

Les actionnaires nommés ... constitueront le premier Bureau de Directeurs ...

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, R. A. Tyler, Charles Lafitte, J. E. Cowan, J. A. Shakspeare, James Wallace, J. Lawler, A. A. Maginnis, J. Pemberton, D. H. Hill, Daniel Bennett, Alex. Pierce, N. Bailey Blanchard, Cyrus Bussey, John A. Taylor, Wm. M. Burwell, A. W. Norwood, Andrew McCallan, Pierre Maspero, H. M. Payne, Frank Porter, John Gibson, A. Gérard.

... [illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

... [illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

... [illegible]

ARTICLE X.

Devoirs des Officiers et des Membres du Comité Exécutif. — Président.

... [illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et seront transférables sur simple remise des certificats, dans un livre ad hoc.

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

... [illegible]

ARTICLE XIII.

Actions en défaut.

... [illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements. — Dissolution.

... [illegible]

ARTICLE XV.

Etats annuels. — Fonds de Réserve. — Dividendes.

... [illegible]

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

... [illegible]

ARTICLE XVIII.

Souscripteurs.

... [illegible]

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'extrait exact de ... [illegible]

JOHN McPHELIN ... Notaire Public.

Avant de Bienvenu, ... Nlle-Orléans, ... février 1873.